



Le 10 mai 2019

Bilan de la mandature CNESER 2015-2019

Composition du groupe CGT au CNESER

- 7 élus : 3 pour les universités (1 prof, 1 MCF, 1 BIATSS), 2 pour les EPST (1 chercheur, 1 ITARF), 2 pour les EPIC (CEA puis CNES et CIRAD)
- 2 représentants pour la confédération.

Commission permanente : 5 CGT (4 élus, 1 confédération) pour 2015-2017, puis 4 (3 élus, 1 confédération)

Remarques d'ordre général

- un bon **travail d'équipe** malgré la difficulté de se rencontrer.
- des interventions souvent percutantes et écoutées.
- une interaction positive avec d'autres organisations syndicales : FSU (SNESUP et SNCS) et SUD Recherche. Arnaud et Carlos ont joué un rôle important pour porter notre voix au sein de l'intersyndicale.
- Bonnes relations avec l'UNEF, nous avons souvent appuyé nos positions respectives.
- notre proposition d'une **commission spécialisée** pour analyser le financement de l'ESR a été mise en œuvre et a permis de travailler sur les PIA, le CIR et le financement sur projets. Cette commission est pérenne et devra poursuivre ses études qui doivent permettre à l'ensemble des membres du CNESER de mieux comprendre les financements de l'ESR. Il faudrait réfléchir aux pistes que nous voulons suivre pour le prochain CNESER.
- La CGT est intervenue plusieurs fois pour le **respect des droits syndicaux** concernant les membres du CNESER (motion dès 2015) puis plusieurs rappels.
- La CGT a été très présente sur tous les sujets concernant l'université et les réformes en cours : de nombreuses interventions ont été faites en séance sur l'insuffisance des moyens, le tirage au sort, la sélection en Licence, la sélection en Master : la CGT a dénoncé, clairement et sans ambiguïté, cette introduction de la sélection dans l'enseignement supérieur. Elle a porté l'idée qu'on était là, en instaurant la concurrence entre les étudiants, les formations et les établissements, au tout début d'un véritable système de ségrégation sociale et de marchandisation de l'enseignement supérieur. La suite nous a, hélas, donné raison avec Bienvenue en France, contre lequel nous nous sommes clairement positionnés, l'ordonnance sur les regroupements universitaires expérimentaux, l'arrêté Licence, les fusions, associations, regroupements, défaits, refaits, que nous n'avons cessé de dénoncer.
- La CGT a été le seul syndicat à dénoncer en séance les violences policières du printemps 2018 commises contre les étudiants et la communauté universitaire dans son ensemble.
- Ce **CNESER reconfiguré ne consacre pas assez de temps aux questions qui relèvent de la recherche**. Le CSRT ayant été supprimé, le CNESER devait consacrer une partie de ses travaux aux priorités stratégiques de la recherche. Suite aux demandes répétées, le ministère a corrigé un peu la situation. Le travail de la commission spécialisée a également permis le débat sur les moyens de la recherche. Cette commission étant considérée comme pérenne, il faut continuer à s'appuyer dessus pour le suivi du financement des organismes et peut-être la faire évoluer ou demander la création d'une seconde commission. Par exemple, l'intégration des organismes dans les nouveaux regroupements, la disparition de l'évaluation nationale des équipes de recherche universitaires (EA)...
- **la CGT est également souvent la voix des non enseignants**, en particulier pour la recherche avec les interventions concernant les EPST et les EPICS mais aussi sur d'autres sujets traités

par la Confédération (stages, apprentissage, écoles spécialisées...). Plusieurs fois, la parole nous a été retirée car le ministère n'acceptait pas une prise de parole double car jugée trop longue. Nous en avons discuté une fois de plus au CNESER d'avril au sujet du CIR. Nous avons insisté sur la nécessité d'écouter les organisations de salariés hors ESR qui apportent un éclairage différent. Il reste cependant à nous organiser à l'avance pour que nos interventions ne se recourent pas.

- Le ministère a dû reconnaître notre participation active ! Malgré les pouvoirs, les quorums sont difficiles à atteindre. Le trop grand centrage sur l'enseignement supérieur, la trop grande place des points techniques comme la modification permanente des statuts des établissements et les ordres du jour trop chargés ont probablement découragé de nombreux membres (y compris CGT)
- Une difficulté récurrente : manque de connaissance des travaux de la CGT dans d'autres instances (IUT, Ecoles d'ingénieurs, branches (CPNE), santé...). Pas assez de retours également des bases FERC-Sup pour l'enseignement supérieur malgré le gros travail effectué par leurs élus au CNESER.
- Nous avons prévu de transmettre à l'UGICT nos CR de CNESER systématiquement pour qu'ils soient accessibles. Ce gros travail a été interrompu par manque de temps et ...d'intérêt ! Il semble plus intéressant d'assurer l'information via des communiqués de presse lorsque le sujet est important ou pour l'avenir, des notes courtes sur quelques points. A étudier !
- Communication extérieure : accès à AEF, agence spécialisée (notre point de vue y est plus souvent présenté) mais nous n'avons pas encore les bons réflexes (et la capacité !) pour envoyer des textes très courts expliquant nos positions. Frédérique a cependant « twitté » régulièrement, nos messages sont alors repris et diffusés sur le réseau. Ce point est important et mérite que l'on y porte un peu d'attention, ce qui signifie surtout qu'il faudrait plus de représentants CGT volontaires pour intervenir à chaud !
- La Ferc Sup publie sur son site une page dédiée au CNESER, où interventions et comptes rendus sont en accès libre et public : <http://cgt.fercsup.net/spip.php?rubrique2220>

Quelques informations utiles

- les CR des séances de CNESER par son secrétaire sont systématiquement mis sur le site du CNESER avec les interventions lorsqu'elles sont écrites. Il serait peut-être utile de les regrouper et de les rendre accessibles aux futurs représentants CGT.
- Le CNESER a demandé en vain le suivi de ses avis ! C'est une instance consultative, le ministère n'est pas obligé de suivre nos avis...mais il est nécessaire de savoir ce qui est retenu ou pas. A poursuivre !
- Les séances de CNESER plénier ont lieu le lundi, celles de la commission permanente le mardi. Nous avons obtenu que les non membres de la CP puissent participer à celle-ci lorsqu'un sujet de thème général ou important est traité. Les élus concernés peuvent alors demander la prise en charge de leur mission.
- La répartition du budget aux établissements est présentée en décembre mais nos interventions portent sur le budget lui-même qui est connu avant. Double voire triple intervention CGT, sur les universités et sur les organismes de recherche (EPST et EPIC). Souvent motion intersyndicale.
- L'état de l'emploi scientifique dans et hors ESR est présenté chaque année, ce qui nous permet de nous exprimer sur des sujets critiques (CIR en particulier)
- Des concertations sont organisées sur certains sujets auxquelles sont invités les enseignants et les représentants des OS. Il faut veiller à ce que la Confédération soit représentée en plus des enseignants et chercheurs.
- Les accréditations : les séances ont lieu le lendemain des CNESER, avec les membres de la CP. Les offres de formation sont présentées par site, les établissements présentant leur situation, leurs spécificités et leur projet. Le bilan et l'évaluation des établissements sont disponibles via les rapports HCERES. Les informations des établissements sont sollicitées par les camarades de la FERC Sup mais pas toujours obtenues. Malgré la lourdeur des dossiers, les séances d'accréditation nous informent sur la situation réelle des établissements :

financement, capacités d'accueil, difficultés liées aux regroupements (associations, départs, conflits...), conditions de travail des étudiants et des personnels. Cela permet également de mieux voir l'impact des différentes lois !

- Enfin, certaines questions concernant les formations (augmentation de la professionnalisation) ont besoin d'être traitées dans une dimension confédérale, interprofessionnelle car elles sous-tendent des enjeux sociaux importants sur la construction de la qualification (là, il y a urgence à travailler avec France Stratégie !), la reconnaissance de la qualification, l'accès à la qualification du supérieur, sa qualité, les conditions de vie des étudiants ...
- De même, les orientations stratégiques de la recherche sont liées aux enjeux sociétaux et industriels et doivent être débattus également au sein de la confédération.

Quelques points forts du CNESER 2015-2019

Chaque année lors de la discussion concernant le budget (décembre), la CGT a voté contre l'austérité systématique imposée au secteur public. Elle s'est insurgée contre le fait que depuis plusieurs décennies la dépense Interne de Recherche des Administrations stagne à 0.8% du PIB. Et que l'investissement en propre des entreprises soit sans envergure malgré les aides publiques importantes (Crédit d'Impôt Recherche (CIR), Pôles de compétitivité, ...). Elle a systématiquement dénoncé la faible dotation des universités, qui ne couvre pas toujours la masse salariale, imposant des gels d'emplois alors que l'effectif des étudiants augmente. La CGT réclame un plan pluriannuel de création d'emplois enseignants chercheurs et BIATSS et une dotation de fonctionnement adaptée aux nouveaux besoins de l'enseignement supérieur.

11-2015 : la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur. Présenté avant la séance du CNESER aux différentes organisations. Un avis CGT est remis au ministère : partage des constats et des enjeux (reproduction des inégalités sociales, massification de l'enseignement sup, besoin de qualifications de haut niveau) mais dénonciation de la faiblesse des financements au regard des objectifs et du risque d'une ESR à plusieurs vitesses que portent les regroupements forcés.

04-2016 : cadre national du doctorat et modalités conduisant à la délivrance du diplôme. Concertation organisée, à laquelle la CGT a répondu avec un avis circonstancié (argumentaire et amendements).

Programmation de l'ANR en lien avec la Stratégie Nationale de la Recherche.

10-2016 : Sélection en master. La sélection est supprimée à l'entrée de la 2^{ème} année (M2) mais des capacités d'accueil sont introduites à l'entrée en M1, limitant le nombre d'étudiants en master. Un « compromis historique » est annoncé par le ministère après une concertation à laquelle nous n'étions pas invités. La CGT s'exprime contre.

12-2016 : le décret sur le CNESER Culture est présenté. La CGT soutient cette instance à la demande de la fédération de la culture avec laquelle nous avons travaillé sur le texte des statuts.

01-2017 : présentation du Livre Blanc de l'ESR. Avis CGT : enfin un volet financier mais en fin de mandat présidentiel, il n'engage personne ! Aucune remise en cause du financement par projets, du CIR, des restructurations.

04-2017 : rejet du décret relatif aux stages qui revient sur ce qui avait été obtenu avec la longue lutte UNEF-CGT. Une motion avec le SNESUP fait le bilan du quinquennat en ce qui concerne les moyens consacrés à l'ESR et aux problèmes de fonctionnement de l'instance.

05-2017 : boycott du CNESER car pas de ministre pour l'ESR et présentation d'un texte sur la sélection en master. La CGT rédige un CP.

11-2017 : après une « concertation » décriée, présentation du projet de loi sur l'accès en licence, la réforme du premier cycle. Plan étudiant. CP de la CGT « une autre réforme universitaire ». Présentation au CNESER de la Stratégie de recherche de la Culture.

01-2018 : présentation de Parcoursup et information sur les « attendus ». Dénonciation appuyée par la CGT de cette nouvelle plateforme d'orientation qui instaure une sélection déguisée à l'entrée de l'Université. Textes votés en mars : 34 pour, 29 contre, 2 abstentions. La CGT vote contre.

Curieusement, le texte initial du ministère passe alors que le texte avec les amendements qui nous ont occupés plusieurs heures est rejeté !

05-2018 : la CGT quitte le CNESER après une déclaration dénonçant les violences policières sur les campus en opposition à la loi ORE (orientation et réussite étudiante)

06-2018 : Déclaration CGT pour « une science ouverte, non soumise aux intérêts à but lucratif »

07-2018 : rapport de la CES (commission d'étude spécialisée) sur le financement via le PIA (programme d'investissement d'avenir). Voté à l'unanimité.

09-2018 : intervention CGT auprès du nouveau DGRI (directeur général de la recherche et de l'innovation). On demande une meilleure prise en compte de la recherche au CNESER.

10-2018 : deux grandes interventions CGT sur la transformation de la formation des enseignants (loi Ecole de la confiance) et sur le projet d'ordonnance permettant les regroupement d'établissements de l'ESR, en dérogation au code de l'éducation.

11-2018 : nouvelle présentation de l'ANR. Intervention CGT dénonçant ce mode de financement. Intervention sur l'Ecole Nationale supérieure maritime à la demande des camarades de l'école, dénonçant une situation critique. Le ministère de la marine demande à recevoir notre intervention !

12-2018 : le doctorat est enfin inscrit au niveau 8 du cadre national des certifications, en cohérence avec l'Europe. Cependant la CGT s'exprime contre la vision restrictive du diplôme en blocs de compétences où la gestion et l'innovation tiennent un rôle trop important. Intervention sur le Budget du CNES et du CNRS, en complément de l'intervention générale sur le budget. Dénonciation de l'augmentation des droits d'inscription comme outil budgétaire des universités. Motion sur les frais d'inscription pour les étudiants étrangers extra communautaires. CP intersyndical dénonçant le mépris du ministère pour le CNESER (boycott de la première séance, reportée)

01-2019 : intervention CGT sur la fusion de l'IFSTTAR (Institut français des sciences et techniques des transports, de l'aménagement et des réseaux) dans un nouveau grand établissement dérogatoire, l'université Gustave Eiffel, avec l'université de Marne la Vallée et 4 écoles.

02-2019 : encore un établissement dérogatoire, création de l'Université de Paris (avec Paris V, Paris VII et l'Institut de Physique du Globe de Paris)

03-2019 : Bienvenue en France ! Action intersyndicale. Présentation de la loi pluriannuelle de la recherche : intervention CGT. Rejet d'un décret sur la concertation des partenaires sociaux en vue de l'enregistrement au RNCP des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés par le MESRI.

04-2019 : Présentation au CNESER du texte de la Commission d'études spécialisée sur le Crédit Impôt recherche. Vote unanime car les représentants du MEDEF (qui n'est pas d'accord) ne peuvent pas voter ! (pas membres du CNESER ou pas inscrits car venus juste pour ce point !)

Spécificité Santé :

Tout au long de cette mandature, nous avons eu des textes concernant la réforme des études de santé. Nous avons beaucoup de difficulté à en suivre les principales étapes, n'étant pas compétents. Des contacts ont cependant été intéressants avec les syndicats d'internes en médecine. Le CNESER a demandé une information spécifique, une présentation a été effectuée. Par la suite, des camarades de la santé et un camarade de l'INSERM, enseignant, nous ont assistés.

Spécificité Recherche :

Le ministère nous a promis la présentation des contrats d'objectifs des organismes de recherche au fur et à mesure de leur renouvellement. Nous avons ainsi eu la présentation de l'INRIA par son président, devenu depuis celui du CNRS et du CIRAD avec intervention de notre camarade Pierre Droin, élu dans cet organisme. A cette occasion la CGT a demandé la reconnaissance de l'importance des missions de cet EPIC (préservation de l'environnement, de la biodiversité) avec les moyens que l'État doit lui octroyer pour les réaliser.

Il faudra s'assurer que le ministère tient bien sa promesse de présenter les contrats d'objectifs. Comme indiqué dans les généralités, la commission spécialisée a permis de travailler sur le financement de la recherche. Il faut poursuivre mais voir également si une autre commission ne devrait pas être créée pour analyser la place des organismes au sein des nouvelles structures qui se mettent en place.